

VILLE DE BRIARE

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPRETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haïate ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet ; Monsieur GARDINIER Frédéric.

Absents excusés :

Madame GUILLOT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte
Madame GUINAND Alexandra
Monsieur GHALI Ted-Fernand
Monsieur LE DEM Philippe
Madame BOURGOIN Evelyne
Madame LECLERC Sylvie

Absent :

Monsieur MOURAUX Michel

Procuration a été donnée à :

Madame GUILLOT Jacqueline donne procuration à Madame LAURENT Jacqueline
Madame MARISSAL Bénédicte donne pouvoir à Madame VICHERAT Valérie
Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Monsieur GHALI Ted-Fernand donne procuration à Monsieur GAGNEPAIN Patrice
Madame BOURGOIN Evelyne donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame LECLERC Sylvie donne procuration à Monsieur de COURCEL Dominique

Madame GABRIEL Mélanie a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2022-099 : AVENANT A LA CONVENTION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Considérant qu'une première version de la convention d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) a été votée au Conseil Municipal du 26 septembre dernier.

Considérant les retours de certains interlocuteurs ou tutelle ayant expertise sur la rédaction de ce type de document, tel que la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Considérant que des corrections ont été apportées, en cohérence avec le retour de ces interlocuteurs ou tutelle.

Les corrections sont les suivantes :

- Réduction de la table des matières pour plus de lisibilité (p3)
- Ajout liens documents cadres (p6)
- Tableau récapitulatif des fiches actions dans le corps de texte, remplace le développement des fiches actions, placées quant-à-elles en annexes (p10)
- Rajout engagements région et département, signataires (p13)
- Changement forme maquette financière dans un objectif demandé de standardisation par la DDT (p14) – maquette financière en annexe et issue du tableau de suivi de la DDT (document à part compte-tenu de son format particulier)
- Ajout actions futures : mise en place d'un tiers-lieu au théâtre de l'Escabeau et réaménagement de la rue de la Liberté (p10)
- Ajout des indicateurs de la DDT (p17)
- Modification carte de localisation des périmètres (effacement du terme « périmètre proposé »)
- Remplacement du nom du référent DDT (p59)

Considérant qu'il sera possible par la suite d'apporter des modifications au document, sans délibération, ni procédure d'avenant et qu'une simple mobilisation du Comité Technique « Petites Villes de Demain » sera suffisante pour acter des modifications.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité, par 19 voix pour et 8 voix contre (M. GHALI Ted-Fernand ; Mme BOURGOIN Evelyne, M. GAGNEPAIN Patrice ; Mme KHEDDAR Haiate ; M. de COURCEL Dominique ; Mme ACIMOVIC Cennet ; M. GARDINIER Frédéric, Mme LECLERC Sylvie).

Prend acte des modifications apportées à la première version de la convention ORT, avant sa signature par Monsieur le Maire et Monsieur le Président de la CCBLP, le 22 novembre prochain.

Le 28 novembre 2022

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET